



Commune de BERTRANGE

r  f.: 19974/61C

AVIS AU PUBLIC

EN MATI  RE D'AM  NAGEMENT COMMUNAL ET DE D  VELOPPEMENT URBAIN

Conform  ment    l'article 30 de la loi modifi  e du 19 juillet 2004 concernant l'am  nagement communal et le d  veloppement urbain, il est port      la connaissance du public qu'en date du 24 novembre 2025 Monsieur le Ministre des Affaires int  rieures a approuv   la d  lib  ration du conseil communal de la commune de Bertrange du 3 juillet 2025 portant adoption du projet d'am  nagement particulier concernant des fonds sis    Bertrange au lieu-dit « Brill », pr  sent   par le coll  ge des bourgmestre et   chevins pour le compte de la soci  t   BAUMEISTER HAUS Luxembourg S.A.

Conform  ment    l'article 82 de la loi communale modifi  e du 13 d  cembre 1988 la partie   crite et les plans en question sont    la disposition du public    la maison communale    partir de ce jour, o   il peut en   tre pris copie sans d  placement, le cas   ch  ant contre remboursement.

En ex  ecution de la loi modifi  e du 21 juin 1999 portant r  glement de proc  dure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la pr  sente d  cision dans un d  lai de trois mois.

Bertrange, le 12 d  cembre 2025

Pour le coll  ge   chevinal,

Le bourgmestre,

Le secr  taire,

Youri DE SMET

Georges FRANCK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS EN MATI  RE D'AM  NAGEMENT COMMUNAL ET DE D  VELOPPEMENT URBAIN

Le soussign   bourgmestre de la commune de Bertrange certifie que l'avis ci-dessus a   t   publi   aujourd'hui de la mani  re usit  e pour les publications communales et conform  ment    l'article 82 de la loi communale modifi  e du 13 d  cembre 1988. Mention de la d  cision est faite dans le bulletin communal lors de sa prochaine publication.

Bertrange, le 12 d  cembre 2025

Pour le coll  ge   chevinal,

Le bourgmestre,

Le secr  taire,

Youri DE SMET

Georges FRANCK